

Monsieur Bonvin est élu conseiller fédéral

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer**

Band (Jahr): **1 (1962-1963)**

Heft 2

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

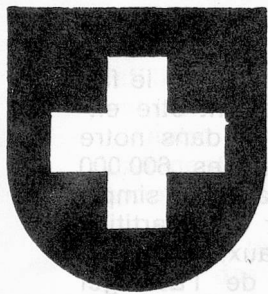
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



LE COURRIER SUISSE

Publié sous les auspices de la Conférence des Présidents et Délégués des Sociétés Suisses de Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg

N° 2 - NOVEMBRE 1962

DEPART DE M. L'AMBASSADEUR ET Mme MAURICE

Répondant au vœu de la commission de rédaction du « Courrier Suisse », je saisis cette occasion d'exprimer ici les vifs regrets que le départ de M. et Mme MAURICE nous inspire.

Certes, notre Ambassadeur nous a bien rappelé que, dans son métier, les hommes passaient mais que l'Ambassade demeurait. Il n'en est pas moins vrai qu'un départ comme celui-ci affecte tout spécialement ceux qui restent.

J'en ai recueilli de nombreux témoignages tant du côté belge que suisse. En ce qui nous concerne, Suisses de ou en Belgique, ces manifestations spontanées d'attachement sont la juste reconnaissance de tout ce que M. et Mme MAURICE nous ont apporté, sans ménager leur peine et sans jamais considérer que ce fût trop.

Ce dévouement et cette modestie sont d'ailleurs conformes aux vues que M. MAURICE exprimait il y a quelques années, en terminant une étude pour une revue. En effet, il y comparait celui à qui échoit en partage la vie itinérante de représentant diplomatique d'un Etat auprès d'un autre, à un ingénieur « chargé d'entretenir un pont sur une rivière... Il s'agit là d'une construction

fragile, formée de matériaux et d'éléments très divers. Les uns ont été trouvés sur place, les autres amenés par des chemins difficiles. A chaque crue, cet édifice cède sur quelques points, qu'il faut aussitôt réparer. Cependant ce pont a permis, jusqu'à présent, d'assurer le trafic d'une rive à l'autre... »

« Un jour viendra », ajoutait M. MAURICE, « où l'équipe sera relayée, dispersée et appelée sur d'autres chantiers pour construire, entretenir ou réparer d'autres ponts : c'est cela, le métier. »

Chacun de nous se souviendra de la part personnelle et gracieuse que M. et Mme MAURICE ont prise aux manifestations de la Colonie suisse de Belgique, en plus de leurs multiples obligations. Je rends tout spécialement hommage à Mme MAURICE pour l'intérêt qu'elle portait à l'ouvrage, et pour son désir constant de donner à celui-ci tout le développement dont il est susceptible.

Tous deux ont été appelés, bien trop tôt à notre gré, à partir pour Le Caire.

En formant pour eux les meilleurs vœux de bonheur et de succès, nous félicitons aussi la colonie suisse qui va les accueillir là-bas. P. MONNEY.

EDITORIAL

L'éditorial d'octobre dernier vous proposait un programme rénové s'appuyant sur des bases élargies. Une place plus importante accordée aux grands problèmes suisses, implique des concours dont plusieurs nous sont déjà acquis.

En premier lieu, il s'agit de bien connaître les thèses suisses présentées le 24 septembre devant la C.E.E., au nom du Conseil fédéral, par notre ministre des Affaires Etrangères F. WAHLEN.

Monsieur Bonvin est élu Conseiller Fédéral

Le conseiller fédéral BOURGKNECHT, gravement atteint dans sa santé et tenu à l'écart de ses fonctions durant de nombreux mois, a été contraint de les abandonner.

Pour occuper son siège, le parti conservateur-catholique avait fait choix du grisonnais Monsieur TENCHIO. Les pronostics restaient cependant très ouverts, ce que le scrutin du 27 septembre a confirmé. C'est en effet Mon-

Cette déclaration d'intention, en vue de la participation de notre pays au Marché Commun suivant une formule d'association à trouver, est le prélude à des négociations qui s'ouvriront au printemps prochain.

Il est essentiel que les principes permanents sur lesquels repose toute la politique suisse soient largement diffusés. Nous, Suisses de Belgique, chacun dans sa sphère, pouvons y contribuer, modestement bien sûr, mais avec d'autant plus de conviction. A. W. K.

sieur BONVIN, ingénieur civil EPF, conseiller national et Président de la ville de Sion qui l'a emporté après 5 tours de scrutin.

La joie des Valaisans est compréhensible, mais ce qui importe au Pays, c'est qu'il ait à sa tête de fortes personnalités rompues aux affaires publiques et ouvertes aux idées de progrès.

Offert par la Société Suisse d'Anvers

Retour éventuel :
2, rue Philippe-le-Bon
BRUXELLES 4